

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1345

présenté par
M. Dussopt

à l'amendement n° 1268 (Rect) de M. Boudié

ARTICLE 45 QUINQUIES

À la première phrase de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« des organes délibérants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement apportant des précisions légistiques et assurant la praticabilité du dispositif proposé.